

Plan d'affectation communal

Annexe 7 : Plan des modifications

Enquête publique

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du :

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du :

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent :

La Cheffe du Département : Lausanne, le :

Entré en vigueur, le :



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

Légende

Modifications du PACom

-  Changements d'affectation au sein de la zone à bâtir 15 LAT
-  Affectation en zone agricole 16 LAT ou zone agricole protégée 16 LAT

Affectations

-  Zone à bâtir 15 LAT
-  Zone agricole 16 LAT
-  Zone agricole protégée 16 LAT
-  Zone des eaux 17 LAT
-  Zone de desserte 18 LAT
-  Aire forestière 18 LAT

1 : de zone intermédiaire en zone agricole 16 LAT

2a : de zone d'utilité publique en zone de verdure 15 LAT

2b : de zone d'utilité publique en zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B

3, 10, 11, 12, 25, 29 et 34 : du plan partiel d'affectation (PPA) "Village" - aire d'implantation des constructions - en zone d'habitation de très faible densité 15 LAT

4 : de zone de verdure en zone agricole 16 LAT

5, 8 et 19 : du PPA "Village" - aire d'implantation des constructions - à zone agricole 16 LAT

6a : du PPA "Village" - aire de verdure - en zone centrale 15 LAT avec secteur de protection du site bâti

6b : de aire forestière en zone centrale 15 LAT avec secteur de protection du site bâti

7a : du plan de quartier "Clos Damon" en zone de tourisme et loisirs 15 LAT

7b : du plan de quartier "Clos Damon" en zone centrale 15 LAT

9 : de zone intermédiaire en zone centrale 15 LAT

13a : du PPA "Village" - aire de verdure - en zone centrale 15 LAT

13b : du PPA "Village" - aire d'implantation des constructions - en zone de verdure 15 LAT

14a : du PPA "Village" - aire de verdure - en zone de tourisme et loisirs 15 LAT

14b : du PPA "Village" - aire d'implantation des constructions - en zone de tourisme et loisirs 15 LAT

15 : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A

16 et 18 : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone de verdure 15 LAT

17, 22 et 31 : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone de desserte 15 LAT

20 : de zone agricole en zone agricole protégée 16 LAT

21 : de zone agricole en zone centrale 15 LAT

23a : du PPA "Village" - aire de verdure - en zone centrale 15 LAT

23b : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone centrale 15 LAT avec secteur de protection du site bâti

23c : du PPA "Village" - aire de verdure - en zone centrale 15 LAT

23d : du PPA "Village" - aire de verdure - en zone agricole protégée 16 LAT

24 : du PPA "Village" - aire de verdure - en aire forestière

26 : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone de verdure 15 LAT

27 : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone agricole protégée 16 LAT

28 : de zone intermédiaire en zone agricole protégée 16 LAT

30a et 30b : du PPA "Village" - aire de constructions d'utilité publique - en zone centrale 15 LAT

32a : de zone agricole protégée en zone centrale 15 LAT

32b : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone agricole protégée 16 LAT

33a : du PPA "Village"- aire d'implantation des constructions - en zone de verdure 15 LAT

33b : de zone agricole en zone de verdure 15 LAT

35 : de zone agricole en zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B

36 : de zone agricole en zone d'habitation de très faible densité 15 LAT

